



résiliation d'une "convention d'hébergement"

Par **valdel**, le **29/12/2011** à **15:52**

Bonjour,

J'ai signé une "convention d'hébergement" avec un particulier pour ma fille étudiante pour la période du 01/09/11 au au 30/06/12 (une chambre individuelle + cuisine et sanitaires en commun avec d'autres étudiants). Je souhaite résilier le contrat avant terme. La propriétaire refuse. Est-ce légal?

Par **Laure11**, le **29/12/2011** à **15:58**

Qu'indique la clause de résiliation ? Elle doit obligatoirement figurer dans la convention.

Par **valdel**, le **29/12/2011** à **18:08**

merci de votre réponse

mon souci c'est qu'il n'y a pas de clause de résiliation la propriétaire me dit que je me suis engagée pour 10 mois(du 01/09 au 30/06) et que je ne peux pas résilier par anticipation même avec un préavis